

**Département de l'Aisne**

**Commune de Montreuil aux Lions**

**COMPTE RENDU DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 25 mai 2018**

**L'an deux mille dix-huit et le vingt-cinq mai, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Montreuil aux Lions, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Olivier DEVRON, Maire.**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13.

Date de convocation du conseil municipal : 19 mai 2018.

**Présents** : Monsieur Olivier DEVRON, Monsieur Christian REGAL, Monsieur Pierre SAROUL, Madame Frédérique ANORGA, Monsieur Charles BENOIT, Monsieur Jean-Pierre DER SARKISSIAN, Madame Martine LOISEL, Monsieur Gérard THERON, Madame Virginie HELBECQUE.

**Absents excusés représentés** : Madame Patricia LAMI par Madame Virginie HELBECQUE  
Madame Maureen LEAL par Monsieur Olivier DEVRON.

**Absents excusés non représentés** : Madame Catherine CHARLES ALFRED, Madame Stéphanie GUEMMI.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Christian REGAL.

La séance est ouverte à 20 heures 30

Approbation du compte-rendu du 17 avril 2018

**Travaux Eglise - Choix des entreprises**

Monsieur le Maire fait lecture du compte-rendu de la commission d'appel d'offres réunie le 03 mai 2018 concernant les travaux de réfection de l'église suite à l'appel d'offres lancé le 26 janvier 2018.

Monsieur le Maire demande d'enterrer la proposition de la commission comme suit :

Lot 1 - Maçonnerie/Pierre de Taille : Entreprise LEON NOEL pour un montant HT de :  
395 473.28 €

Lot 2 - Charpente/Couverture : Infructueux

Lot 3 - Menuiserie : Infructueux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la proposition ci-dessus.

**Demande de subvention exceptionnelle - Association Les Lionceaux**

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'association Les Lionceaux, a sollicité la commune afin d'avoir une subvention exceptionnelle pour l'organisation d'une sortie dans un parc d'attraction.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil acceptent de verser une subvention exceptionnelle de 470 € à l'association Les Lionceaux, correspondant à la prise en charge de la moitié des frais de transport.

### **Décision modificative au budget**

Monsieur le Maire demande d'effectuer une décision modificative au budget comme suit :

Complément au 001 en Recette d'Investissement	+ 1 116.00 €
---	--------------

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil acceptent la décision ci-dessus.

### **Redevance d'occupation du domaine public 2018**

Vu le Décret n° 2005-1676 du 27 Décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public non routier, aux droits de passage sur le domaine public routier et aux servitudes sur les propriétés privées prévus par les articles L 45-1, L 47 et L 48 du code des postes et des communications électroniques,

Vu le tableau récapitulatif fixant l'occupation du domaine publique routier par France Télécom,

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- fixe ainsi le montant de la redevance à réclamer à France Telecom pour l'année 2018 pour la somme 691.79 €,
- décide de transmettre à France Télécom le détail des redevances ainsi que les titres pour paiement
- déclare que la recette sera affectée à l'article 70323 en section de fonctionnement du budget communal.

### **Modification du tableau des emplois**

Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des emplois comme suit :

- Création d'un poste d'Agent Technique Territorial à 35h
- Suppression d'un poste d'Agent Technique Principal 2ème classe 35h

Après en avoir délibéré, les membres acceptent la modification ci-dessus.

### **SIVU de la Picoterie - Adhésion des communes de Bézu-Saint-Germain et Lucy-le-Bocage**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Sivu de la Picoterie lors de sa séance du 09 avril 2018 a délibéré pour l'adhésion des communes de Bézu-Saint-Germain et Lucy-le-Bocage.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte l'adhésion des communes de Bézu-Saint-Germain et Lucy-le-Bocage.

## **Participation au groupement de commandes pour le contrôle de la qualité de l'air dans les établissements**

Monsieur le Maire fait savoir que lors de la dernière réunion de conseil communautaire qui s'est tenue le 29 mars 2018 que Monsieur Fourré a informé les élus que la loi portant engagement national pour l'environnement a rendu obligatoire la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant un public sensible (articles L. 221-8 et R. 221-30 et suivants du code de l'environnement). Les établissements concernés sont notamment ceux accueillant des enfants :

- les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans (crèches, haltes-garderies...);
- les centres de loisirs;
- les établissements d'enseignement ou de formation professionnelle du premier et du second degrés (écoles maternelles, élémentaires, collèges, lycées...).

Le décret n° 2015-1000 du 17 août 2015 a fixé les échéances suivantes : 1er janvier 2018 pour les écoles maternelles, élémentaires et crèches, 1er janvier 2020 pour les accueils de loisirs et les établissements d'enseignement du second degré et 1er janvier 2023 pour les autres établissements.

Le dispositif réglementaire encadrant la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans ces établissements, comporte

- une évaluation des moyens d'aération qui peut être effectuée par les services techniques de l'établissement;
- d'une campagne de mesures de polluants

Monsieur Fourré a proposé que la Communauté de Communes lance un marché en groupement de commandes afin que les communes concernées puissent se conformer à la réglementation dans le cadre d'une mutualisation tout comme la Communauté de Communes avec ses crèches.

Une participation financière de 50 € est demandée à chaque membre du groupement pour les frais administratifs. Chaque membre du groupement réglera directement sa facture au prestataire retenu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de participer au marché en groupement de commandes dont la Communauté de Communes du Canton de Charly sera coordinatrice pour réaliser le contrôle de la qualité de l'air dans les crèches, écoles maternelles et élémentaires.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes pour réaliser le contrôle de la qualité de l'air dans les crèches, écoles maternelles et élémentaires.
- Accepte de régler 50 € à la Communauté de Communes pour participation aux frais administratifs
- Autorise Monsieur le Maire à établir le ou les mandats pour régler directement le prestataire retenu

## Questions diverses

Monsieur le Maire fait part de la démission de Monsieur Alexandre MATRAS, conseiller municipal.

Monsieur le Maire poursuit que Monsieur SAROUL, a démissionné de son poste de conseiller communautaire, pour des raisons de santé. La nomination d'un nouveau conseiller communautaire se fait dans l'ordre du tableau de la liste du conseil municipal. Monsieur REGAL est le suivant de la liste mais ne peut assurer la fonction, pour des raisons de santé. Mrs DUMONT et MATRAS étant démissionnaires, Mr THÉRON se retrouve donc conseiller communautaire.

Monsieur THÉRON accepte d'être conseiller communautaire.

Monsieur le Maire remercie Mr SAROUL de ses différentes interventions auprès de la C4 lors de son mandat de conseiller communautaire.

Monsieur SAROUL informe les membres, que la SANEF nous a prévenu que d'importants travaux sur l'autoroute A4 auraient lieu du 14 mai au 28 septembre 2018. Durant ces travaux des déviations seront mises en place sur le réseau extérieur notamment la D1003. Nous avons pris immédiatement contact avec la Direction Département des Territoires de l'Aisne pour le retour du radar mobile afin d'assurer la sécurité dans le secteur de nos écoles. Nous avons été entendu et vous avez pu constater son emplacement. La présence du radar mobile est prévue pendant la période des travaux en alternance avec d'autres endroits.

Monsieur SAROUL fait le point sur le démarrage des travaux de voirie.

- Aux Maillons les travaux vont débutés le 11 juin pour une durée prévue de 3 semaines. Une circulation alternée sera mise en place. Le stationnement sera interdit durant les travaux de 8h à 18h.

- Rue de la Savoie, les travaux débiteront le 8 juillet pour une durée prévue de 8 semaines, avec une circulation alternée.

- Carrefour des Templiers, la date n'est pas encore connue. La commune souhaite que les travaux se fassent pendant l'été, afin d'éviter les problèmes des transports scolaires et prendre en compte la sécurité des enfants à l'abri bus qui doit être réaménagé.

- Rue du Parc, en attente également de la date des travaux.

Monsieur le Maire rappelle que la rue de la Savoie et la rue du Parc, sont des impasses et que celles-ci seront aménagées en circulation priorité piétons et de ce fait seront limitées à 20km/h.

Concernant ces travaux, des réunions publiques ont eu lieu avec les habitants des rues concernées. Certains habitants souhaitent une amélioration des aménagements. Monsieur SAROUL a fait estimer le surplus de travaux. Concernant la rue du Parc un ralentisseur s'élève à 7 000€. Pour les Maillons le trottoir demandé s'élève à plus de 45 000€. Un aménagement plus simple sera réalisé avec un coût raisonnable. Il sera envisagé une grille en travers de la rue du Petit Paris pour absorber les eaux pluviales. Un miroir rue de la Savoie a été demandé, son coût s'élève à environ 800€ et un ralentisseur en enrobé a été également demandé et son coût s'élève à 11 000€, ces aménagements seront étudiés avec les entreprises.

Monsieur le Maire remercie à nouveau, les propriétaires de la rue de la Savoie pour la rétrocession à titre gracieux d'une partie de leur parcelle pour l'élargissement de la rue.

Monsieur REGAL informe les membres, qu'une porte ouverte à lieu au SIVU de la Picoterie à Crogis le samedi 02 et dimanche 3 juin de 14h à 18h.

Monsieur DER SARKISSIAN fait le point sur l'avancement de la journée de commémoration organisée le samedi 02 juin de 10h à 18h dans la cour de l'école de Montreuil-aux-Lions. Un repas type du "Poilu" est organisé le midi sur réservation. Une exposition exceptionnelle sera également présentée ce jour avec des photos inédites. Il remercie tous les bénévoles pour leur travail et leur implication. Il rappelle qu'une plaque commémorative sera dévoilée le même jour, afin de symboliser l'installation du QG de l'armée Américaine à la mairie de Montreuil-aux-Lions.

Monsieur le Maire informe que la commune a doté les agents communaux de nouveau matériel plus performant. Il signale que la commune s'est fait voler une débroussailleuse neuve dans la camionnette des cantonniers qui était fermée. Une plainte a été déposée.

Monsieur le Maire félicite le travail des cantonniers. Il rappelle aux habitants que la commune a voté le zéro-phyto et qu'il faut être tolérant si quelques herbes poussent sur les trottoirs.

Monsieur le Maire fait savoir que le prochain film "Gaston Lagaffe" aura lieu le vendredi 8 juin à 20h30 à la salle polyvalente.

A 21h00 l'ordre du jour est épuisé la séance est levée.

Vu par Nous, Olivier DEVRON, Maire de la commune de Montreuil-aux-Lions, pour être affiché le 28 mai 2018, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,  
Olivier DEVRON

